

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3369

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3369**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les OPH sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, compétents en matière de gestion, promotion et financement de logements sociaux. Ils sont régis par les articles L 421-1 à L 421-7 du code de la construction et de l'habitation.

L'OPH Grand Lyon habitat est rattaché à la Métropole, compétente dans le domaine de l'habitat.

L'OPH Grand Lyon habitat a été créé le 29 mai 1920. Il gère 26 178 logements, contribuant ainsi à loger près de 60 536 personnes dont 2 558 en résidences spécialisées (personnes âgées, logements étudiants, etc.).

Dans le cadre du contrat de plan conclu avec la Métropole, l'OPH Grand Lyon habitat a pour objectif la construction et la réhabilitation de 5 284 logements d'ici à 2026 (2 250 en construction, 3 034 en réhabilitation). Par ailleurs, au 31 décembre 2023, l'OPH Grand Lyon habitat bénéficiait d'un encours de prêts garanti par la Métropole de 618 122 974,53 €.

II - Modalités de représentation

L'OPH Grand Lyon habitat dispose d'un conseil d'administration constitué de 27 membres répartis de la manière suivante :

- six élus de la Métropole,

- neuf personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales dont trois sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par la Commission permanente,

- deux représentants d'associations d'insertion. Ces deux représentants sont désignés par la Commission permanente.

Avec les 17 personnes désignées par le Conseil de la Métropole, siègent 10 autres membres :

- un représentant de la Caisse d'allocations familiales du département,
- un représentant de l'Union départementale des associations familiales du Rhône,
- un représentant d'Action logement,
- deux représentants des syndicats,
- cinq représentants des locataires.

Par délibération du Conseil n° 2023-1696 du 27 mars 2023, la Métropole a désigné les représentants suivants :

Représentant	Qualité
1 - monsieur François Thevenieau	membre du Conseil métropolitain
2 - monsieur Renaud Payre	membre du Conseil métropolitain
3 - madame Yasmine Bouagga	membre du Conseil métropolitain
4 - monsieur Matthieu Azcué	membre du Conseil métropolitain
5 - madame Nathalie Frier	membre du Conseil métropolitain
6 - madame Dominique Nachury	membre du Conseil métropolitain
1 - monsieur Louis Levêque	personne qualifiée
2 - monsieur Olivier Mazaudoux	personne qualifiée
3 - madame Marion Veziant-Rolland	personne qualifiée
4 - madame Sabine Freytag	personne qualifiée
5 - monsieur Jean-François Roussot	personne qualifiée
6 - monsieur Romain Walter	personne qualifiée
7 - madame Rose-France Fournillon	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
8 - monsieur Raphaël Michaud	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
9 - madame Monique Martinez	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
1 - madame Géraldine Meyer	représentante des associations d'insertion
2 - monsieur Yvon Condamine	représentant des associations d'insertion

Madame Sabine Freytag ayant fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'administratrice au sein de l'OPH Grand Lyon habitat à compter du 17 juin 2024, la Commission permanente doit désigner un nouveau représentant au titre des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration. Cette désignation prendra effet à compter de la démission effective de madame Freytag de ses fonctions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres de la Commission permanente précisant que :

Dans le dispositif, il convient d'ajouter le nom de la personne qualifiée comme suit :

"madame Françoise Mermoud" ;

DELIBERE

Désigne madame Françoise Mermoud en tant que personne qualifiée, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322628-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
